

GARDIENS DES TERRES, DÉFENSEURS DE NOTRE AVENIR

Une nouvelle ère dans la ruée
mondiale sur les terres

 Land
Rights
Now




OXFAM

DROITS FONCIERS BAFOUÉS

Depuis 2009, Oxfam et d'autres organisations mettent en garde contre la ruée mondiale sur les terres. Des millions d'hectares ont été achetés par des investisseurs pour répondre à la demande croissante en denrées alimentaires et en agrocarburants, ou comme instrument de spéculation. Ces transactions s'effectuent souvent aux dépens de celles et ceux qui ont le plus besoin de ces terres et qui sont les mieux placés pour les protéger : agriculteurs, éleveurs, peuples forestiers, pêcheurs et populations autochtones.

L'analyse la plus complète sur les transactions foncières (à paraître le mois prochain) indique que nous entrons actuellement dans une phase de mise en œuvre, avec la signature d'un nombre croissant de contrats et le lancement des projets prévus. Autrement dit, nous pourrions voir leurs répercussions dans les années à venir. Jusqu'à 59 % de ces transactions portent sur des terres communales revendiquées par de petites communautés et des populations autochtones, touchant ainsi plusieurs millions de personnes. Pourtant, seule une part infime des transactions a donné lieu à un véritable dialogue avec les communautés locales. Le risque d'escalade des conflits est grand.

Cette nouvelle campagne d'Oxfam sur les droits foncières porte sur plusieurs cas révélateurs de l'aggravation à laquelle on peut s'attendre : femmes laissées-pour-compte, droits bafoués, communautés entières expulsées. Nous sommes au cœur de la plus grave atteinte que l'on puisse porter à l'identité d'un peuple, à ses droits, à ses moyens de subsistance et à sa sécurité, ainsi qu'à notre environnement. Les populations affectées ne peuvent pas se permettre de perdre ce combat, et nous non plus.

A young boy stands in a village at night, holding a large, flaming torch. He is wearing a striped shirt and blue pants. The background shows a simple, dark building with a light source inside, and the ground is dark with some smoke or steam rising from it. The overall atmosphere is somber and dramatic.

Une jeune Garífuna dans le village de Vallecito, au Honduras. Ces terres appartiennent à son peuple depuis des siècles, mais sont à présent menacées par les plantations de palmiers à huile.

Le présent dossier de presse est dédié à la mémoire de Berta Cáceres et des autres défenseurs du droit à la terre qui ont perdu la vie pour leur cause. Il présente le combat incarné par Miranda, le peuple garífuna qu'elle représente et les milliers d'autres groupes communautaires et autochtones qui luttent pour le respect de leurs droits fonciers dans le monde.



Miriam Miranda (ci-dessus) est à la tête d'un groupe qui défend les terres des communautés afro-honduriennes contre l'accaparement et l'exploitation, appelé « Organisation fraternelle noire hondurienne » (OFRANEH). Plus de 100 défenseurs du droit à la terre ont été assassinés au Honduras au cours des six dernières années, parmi lesquels Berta Cáceres, une amie proche de Miranda. Lors des Assemblées de printemps de la Banque mondiale en 2015, Oxfam a invité Miranda afin qu'elle puisse dénoncer le soutien de la Banque mondiale aux producteurs d'huile de palme, affectant les terres de son peuple. Cette même année, l'OFRANEH a reçu le prix de la souveraineté alimentaire récompensant son combat pour reprendre le contrôle sur les systèmes alimentaires.

« Sans nos terres, nous n'existons plus en tant que peuple, répond Miranda à un interviewer. Pour nous, la lutte engagée pour conserver nos territoires, nos biens

communs et nos ressources naturelles est fondamentale pour la préservation de l'identité de notre peuple. »

Elle ajoute : « Je souhaite souligner le rôle des femmes dans la préservation de la vie, de la culture et des territoires, qui s'oppose au modèle funeste qui gagne tous les jours du terrain. Nous devons faire face à une avalanche d'attaques. Au Honduras comme dans toute l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie, des femmes sont aux avant-postes de la lutte contre les discriminations raciales et pour le respect de nos droits et la défense de nos biens communs et de notre survie. Nous sommes en première ligne non seulement avec nos corps, mais aussi par notre force, nos convictions et nos propositions. Nous ne donnons pas seulement naissance à des enfants, mais aussi à des idées et des actes.

« Si le problème est mondial, il faut y apporter une réponse mondiale. »¹

Les États et de puissants intérêts commerciaux privent jusqu'à 2,5 milliards de femmes et d'hommes de leurs terres². Il s'agit de la pire atteinte que l'on puisse porter à l'identité d'un peuple, à ses droits, à ses moyens de subsistance et à sa sécurité, ainsi qu'à notre environnement.

Une vague de terreur et d'expulsions s'abat sur de nombreux pays, gonflée par la cupidité et l'impunité. Les personnes affectées sont battues, expulsées de force, intimidées, dépossédées de leurs droits, traitées comme des criminels, flouées ou discriminées, et leurs droits sont bafoués.

Les experts de Global Witness recensent les assassinats des militants écologistes. En 2015, plus de deux défenseurs de l'environnement ou du droit à la terre ont été tués par semaine, dont près de la moitié étaient issus des communautés autochtones³.

Les attaques visant les gardiens des terres communes bénéficient de l'appui d'États faibles ou sans égard, et de prêts douteux. Les grandes entreprises de divers secteurs (industrie minière et forestière, groupes agroalimentaires, spéculateurs, notamment) engrangent tous les profits.

L'objet des convoitises, c'est la terre, ainsi que les ressources qui s'y trouvent : forêts, minerais, eau et le sol proprement dit.

Pour chaque victoire dans leur quête existentielle de reconnaissance et de sécurité, les peuples autochtones et les autres groupes qui dépendent de terres communes accusent chaque jour de terribles pertes. Tous ces ingrédients réunis perpétuent des siècles d'abus contre les populations et la terre, depuis la première colonisation.

La moitié des terres dans le monde sont habitées par des peuples autochtones et des communautés locales, qui en sont les propriétaires traditionnels. Mais cette propriété n'est pas reconnue officiellement pour 80 % de ces terres. Le reste est donc souvent considéré comme ouvert à l'extorsion, généralement sous couvert de « développement économique ». En Afrique, 90 % des terres rurales ne font l'objet d'aucun titre de propriété. Au Pérou, une zone égale à cinq fois la superficie de la Suisse ne bénéficie d'aucune reconnaissance officielle. À l'échelle de la planète, la superficie des terres détenues ou régies collectivement est gigantesque, estimée à deux fois la taille combinée du Brésil et de la Russie⁴.

La sécurisation des droits de ces peuples sur ces terres présenterait de nombreux avantages. Cela protégerait plus de 5 000 cultures humaines, 4 000 langues ou dialectes, ainsi que 80 % de la biodiversité de la planète⁵. Les recherches menées par le World Resources Institute indiquent que le taux de déforestation dans les terres autochtones d'Amazonie est au moins dix fois plus bas que dans le reste de la région⁷. Ce type de gestion est crucial dans la lutte contre le changement climatique. Les forêts occupées par les peuples autochtones et les communautés locales stockent 37,7 milliards de tonnes de carbone, soit l'équivalent de la totalité des émissions annuelles de CO₂ découlant de la combustion des énergies fossiles dans le monde. Autrement dit, les émissions

pourraient être réduites à des niveaux suffisants dans le monde, mais seulement à condition de neutraliser les changements importants qui affectent ces forêts et de protéger les droits de celles et ceux qui les préservent.

Il s'agit d'une lutte de femmes et d'hommes dans un monde inégalitaire, où les terres et les ressources qui ne bénéficient encore d'aucune protection sont dissipées sans vergogne.

Dans son rapport « The Indigenous World 2016 »⁸, l'IWGIA (International Work Group for Indigenous Affairs) indique que les peuples autochtones du monde entier ont montré « peu de signes de progrès [socio-économiques] », et ont même dans certains cas régressé. Il précise également que « la cause profonde de la pauvreté de nombreux Autochtones est la précarité de leur situation foncière⁹ ».

L'IWGIA pointe particulièrement du doigt les grands groupes agroalimentaires, les industries extractives et les promoteurs d'infrastructures. D'après l'IWGIA, les États sont si soucieux de les attirer qu'ils sont disposés à changer la législation locale afin de la rendre plus favorable aux entreprises, ce qui risque de nuire aux droits des populations autochtones. Oxfam ajoute les grands projets touristiques et énergétiques, la spéculation foncière et les projets carbone dans la liste des fautifs.

Dans de nombreux cas, les États n'agissent tout simplement pas dans l'intérêt des populations autochtones et des communautés locales. La documentation et l'enregistrement des droits fonciers des populations autochtones et des communautés locales sont ignorés par la sphère politique. Les cadastres sont souvent réfutés. Les procédures administratives sont interminables et fastidieuses. Bien que les droits fonciers coutumiers soient inscrits dans le droit international, ils sont trop souvent et trop facilement bafoués dans la pratique.

Les terres « sans titre de propriété » sont devenues synonymes de terres vacantes. Par conséquent, les éleveurs nomades, les peuples forestiers et les bergers sont souvent considérés comme des intrus ou des squatteurs. L'agriculture traditionnelle est jugée désuète et improductive, et non comme un mode de gestion efficace des terres.

Vivant souvent en dehors du système capitaliste dominant, les peuples

autochtones et les communautés locales sont « pauvres » en termes monétaires. Pour la plupart, ils n'ont donc aucun pouvoir au sein des modèles dominants de l'économie politique. L'absence de titres fonciers est assimilée à tort à l'absence de productivité, de droits et au final d'existence.

Les populations indigènes et les communautés locales sont très résilientes et très vaillantes, mais elles sont trop souvent confrontées à des obstacles insurmontables. Oxfam travaille avec des partenaires et des représentants de leurs combats partout dans le monde. Ces luttes ne se déroulent pas seulement dans les pays en développement, mais également dans les pays riches : les États-Unis, l'Australie, la Norvège, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Japon, l'Inde et le Brésil sont également le théâtre de luttes impliquant les populations autochtones. La campagne Land Rights Now¹⁰, lancée par Oxfam aux côtés de centaines d'autres organisations, met au jour la crise affectant les terres traditionnelles. « Nous bénéficions tous de ces ressources, et devons par conséquent tous protéger et défendre ces peuples et leurs institutions coutumières qui préservent ces écosystèmes depuis des siècles », peut-on lire sur le site de la campagne¹¹.

Celle-ci appelle à multiplier par deux la superficie des terres reconnues comme détenues ou contrôlées par les populations autochtones et les communautés locales d'ici 2020, pour commencer. Ce changement des règles du jeu ferait une grande différence dans la vie de millions de personnes.

D'après les informations à paraître de Land Matrix Initiative, jusqu'à la moitié des cas documentés de transactions importantes depuis 2000 concernait des terres revendiquées par des communautés et des populations autochtones. Ces transactions sont rapidement mises en œuvre avec le lancement des opérations sur le terrain. Autrement dit, la lutte pour les droits fonciers des communautés prendra un tour de plus en plus brutal dans les années à venir. Les cas présentés par Oxfam dans ce dossier de presse illustrent parfaitement l'intensification du conflit à laquelle nous pouvons nous attendre. Il est temps de considérer les menaces auxquelles ces communautés sont confrontées comme des menaces qui nous concernent tous.

ENCADRÉ 1 NOUVEAU TOURNANT DANS LA RUÉE MONDIALE SUR LES TERRES : MISE EN ŒUVRE ET ESCALADE DU CONFLIT

Le mois prochain, Land Matrix Initiative (la base de données la plus complète sur les transactions foncières à grande échelle demandées et conclues depuis 2000) publiera son deuxième rapport d'évaluation. Deux conclusions sortent du lot : tout d'abord, la grande majorité (plus de 75 %) des quelque 1 500 transactions enregistrées dans la base de données sont des transactions sous contrat, soit environ trois fois plus que le nombre de transactions sous contrat figurant dans le premier rapport d'évaluation en 2012. En 2016, environ deux fois plus de transactions de ce type sont « en exploitation », par rapport à 2013. Ces chiffres montrent clairement que la ruée sur les terres devient une réalité de plus en plus prégnante sur le terrain.

Deuxièmement, entre 32 et 59 % des terres acquises sont pourtant attribuées à l'origine aux communautés, notamment aux populations autochtones, ce qui implique un déplacement potentiel de plusieurs millions de personnes¹². Cela inclut les pâturages et les zones forestières. Un processus visant à obtenir le consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ) des communautés avait été mené dans seulement 14 % des cas étudiés et, pour 43 % des cas, seule une consultation limitée avait eu lieu¹³. Toutes les conditions sont indéniablement réunies pour une recrudescence des conflits sur la propriété foncière dans les années à venir.

Heureusement, quelques progrès ont été réalisés depuis qu'Oxfam et d'autres organisations ont commencé à tirer la sonnette d'alarme au sujet de cette crise. Voici quelques-uns des moments clés :

- Les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers des Nations unies ont été adoptées par des gouvernements, des organisations d'entreprises, des associations agricoles et des ONG en 2012, établissant les premières normes internationales sur le régime foncier¹⁴.
- Le débat s'intensifie sur la façon de s'assurer que les directives volontaires sont bien mises en œuvre¹⁵, avec des pays comme la France¹⁶, l'Allemagne, le Vietnam et les États-Unis¹⁷ qui commencent à s'intéresser de plus près une régulation internationale des entreprises.
- Les institutions de financement du développement, notamment la Banque mondiale et sa Société financière internationale (IFC), la branche du Groupe qui accorde des prêts au secteur privé, ont vu la pression s'accroître au fil des campagnes de la société civile concernant leurs investissements. La Banque mondiale a adopté une nouvelle norme sur le principe du consentement préalable, libre et éclairé des populations autochtones lorsque le projet a des répercussions sur le foncier. L'IFC a commencé à remédier aux lacunes liées à l'octroi aveugle de prêts par des intermédiaires financiers, même si Oxfam et d'autres organisations militent activement pour de nouvelles avancées¹⁸. Parallèlement, suite aux pressions émanant de la société civile, la nouvelle Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures a déjà pris des mesures de protection des terres qui, à certains égards, sont plus rigoureuses que celles de la Banque mondiale.
- Après des efforts de campagne soutenus, plusieurs investisseurs, à l'instar de certaines banques néerlandaises¹⁹ et australiennes²⁰, se sont engagés à adopter des pratiques foncières plus strictes. La mise en application pose toutefois des défis majeurs.
- Des efforts ont été déployés pour convaincre les entreprises que leurs affaires en pâtiraient si leurs clients découvrent qu'elles sont impliquées dans des conflits fonciers ou qu'elles bafouent les droits des communautés locales et des populations autochtones²¹. Certaines de ces entreprises se sont montrées coopératives et commencent à devenir plus transparentes. Par exemple, par sa campagne « La face cachée des marques », Oxfam a contribué à persuader Coca Cola, Pepsi, Nestlé et Unilever d'exiger de leurs fournisseurs qu'ils tiennent compte de la problématique foncière²².
- Le forum des Nations unies sur les entreprises et les droits humains a fait de l'impact des activités commerciales sur les droits des populations autochtones une priorité, avec la publication d'un rapport sur les droits des populations autochtones en 2012²³. Un rapport à paraître analyse notamment l'impact des chaînes d'approvisionnement du secteur agroalimentaire.
- On observe une tendance à davantage reconnaître les liens entre les droits fonciers et des objectifs de développement durable plus ambitieux. Les objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 incluent plusieurs points sur les droits fonciers, notamment à destination des femmes. Les Accords de Paris (2015) sur le changement climatique reconnaissent l'importance des droits humains et des connaissances autochtones. De nouvelles alliances apparaissent entre les défenseurs du droit à la terre et ceux qui luttent contre le changement climatique, comme en atteste l'opposition à la construction d'un oléoduc dans le Dakota du Nord aux États-Unis²⁴.

Près de sept ans après le véritable début de la ruée mondiale sur les terres, les droits fonciers sont davantage présents dans les cercles politiques et le discours politique dans de nombreuses régions. Mais la mise en œuvre de ces réformes politiques reste un défi majeur, et comme en attestent les nouvelles données de la base Land Matrix Initiative et les cas décrits dans le présent rapport, la lutte en faveur des droits fonciers entre dans une nouvelle phase potentiellement plus dangereuse et plus violente. Une volonté politique est plus que jamais nécessaire²⁵.



ENCADRÉ 2 INÉGALITÉS ET DROITS FONCIERS DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET DES POPULATIONS AUTOCHTONES

L'absence de reconnaissance officielle de milliards d'hectares de terres autochtones et communautaires met en lumière un autre visage des inégalités dans le monde. C'est sur ces terres que les puissants pillent les ressources, dans ces forêts, ces sols et ces rivières exploités par un modèle économique non durable qui repose sur nos choix de consommation. Aucune lutte contre les inégalités ne peut aboutir tant que les droits sur ces terres ne sont pas reconnus et protégés.

Les inégalités foncières affectent le quotidien des personnes concernées. Les terres communautaires et autochtones sont une composante essentielle du bien-être qui échappe aux indicateurs de revenu. La propriété foncière a une incidence sur l'identité et l'équilibre dans la vie, les relations sociales, le bien-être

subjectif, la jouissance d'un patrimoine culturel, les pratiques et les croyances, ainsi que la santé de l'environnement²⁶.

Une étude menée sur les communautés inuit au Canada a identifié la terre, la culture et la communauté comme des facteurs essentiels de bonne santé mentale et de bien-être au sein de la jeunesse inuit, alors qu'un accès réduit à la terre a un effet préjudiciable²⁷. La perte et la dégradation de terres ont entraîné une réduction du bien-être des communautés aborigènes en Australie²⁸. Détruire ou spolier des terres autochtones revient souvent à commettre un ethnocide. La réduction des inégalités et des discriminations dont ces communautés font l'objet passera donc par un changement d'orientation radical des programmes de développement qui doivent désormais considérer la précarité

des droits fonciers comme une cause structurelle et, à ce titre, s'y attaquer résolument.

De telles inégalités et discriminations se traduisent également par un manque d'opportunités et de services, notamment pour les peuples nomades et les personnes vivant dans des zones reculées. Les statistiques sur les revenus révèlent une disparité entre les populations autochtones et non autochtones²⁹, plusieurs études indiquant que les premières accèdent plus difficilement aux soins de santé que les secondes³⁰. Dans de nombreuses communautés autochtones, le taux de dépression a été associé à des changements culturels soudains et à la marginalisation, avec des effets encore plus prononcés parmi la jeunesse³¹.



HONDURAS

« Les communautés sont déplacées et des cultures disparaissent à cause du développement du tourisme. »

Miriam Miranda, coordinatrice de l'Organisation fraternelle noire hondurienne (OFRANEH)



Au Honduras, les Garífunas sont massacrés sur l'autel du profit. Leurs terres communautaires sur la côte hondurienne sont progressivement confisquées par de grandes entreprises.

Miriam Miranda, leader garífuna, brave les intimidations et les menaces de mort en défendant les droits territoriaux de son peuple.

Les terres garífunas se prêtent bien aux plantations de palmiers à huile, une précieuse matière première que l'on retrouve dans d'innombrables produits présents dans nos foyers, des barres de chocolat au savon.

Pour faire place aux plantations d'huile de palme, les industriels rasant souvent des forêts entières ou utilisent des champs jusqu'alors exploités pour produire de la nourriture.

La côte caribéenne est également très prisée de l'industrie hondurienne du tourisme, en pleine expansion ; les plages immaculées du pays sont parfaites pour y implanter des complexes touristiques.

En moyenne, un défenseur du droit à la terre est tué tous les trois jours dans le monde.

Récemment, les Garífunas ont commencé à se mobiliser contre un programme du gouvernement visant à créer plusieurs « villes à charte » sur leurs terres. Celles-ci seraient gouvernées par des sociétés privées avec leurs propres lois, selon toute vraisemblance axées principalement sur l'enrichissement. Les Garífunas craignent que les citoyens soient relégués au second rang, derrière les profits.

En 2003, Miriam et son peuple ont déposé une requête auprès de la Commission interaméricaine des droits humains. Dix ans plus tard, la Commission a transféré le dossier à la Cour interaméricaine des droits humains. En 2015, la Cour a statué que les autorités honduriennes étaient « responsables de la violation des droits de propriété collective et du manque de protection judiciaire »³².

La Cour a ordonné au gouvernement hondurien d'enquêter sur les assassinats de défenseurs des droits des Garífunas et de protéger la communauté contre d'autres attaques. Le gouvernement doit encore donner suite à cette décision.

Le Honduras a été le théâtre de crimes odieux à l'encontre de défenseurs du droit à la terre. Le gouvernement doit y remédier.

QUELLE EST LA SOLUTION ?

Plusieurs lois bloquées au niveau de l'Assemblée législative permettraient aux peuples autochtones et aux communautés locales de rejeter ou d'approuver des projets concernant leurs terres. Ce principe est conforme aux normes internationales auxquelles le gouvernement du Honduras a souscrit, mais qu'il n'a jamais mises en application. Ces lois doivent être approuvées et appliquées.

PÉROU

« Ces terres nous ont été transmises par nos ancêtres. Elles nous appartiennent, et elles appartiendront bientôt à la prochaine génération. Mais nous vivons avec la crainte de voir à tout moment le gouvernement accorder à des sociétés pétrolières une autorisation d'exploitation de nos terres. »

Teddy Guerra, dirigeant de la communauté quechua, à Nuevo Andoas



À 2 000 km au sud du Honduras, au cœur de l'Amazonie péruvienne, le peuple Quechua s'est lancé dans une longue bataille juridique contre le gouvernement pour l'obtention de titres sur ses terres.

Le Pérou a une population de 28,2 millions d'habitants. Quelque 14 % (soit environ 4 millions de femmes et d'hommes) appartiennent à 55 peuples autochtones différents. Parmi eux, 83 % sont quechuas. Nombre d'entre eux, aux côtés des communautés non autochtones, protègent leurs terres de manière collective. On estime que 20 millions d'hectares pourraient encore être officiellement reconnus par l'État.

Le Pérou est l'une des cinq zones forestières tropicales les plus vastes au monde, avec 68 millions d'hectares de forêts (couvrant 70 % de son territoire). Ses forêts sont donc essentielles dans la lutte mondiale contre le changement climatique. En effet, l'Allemagne et la Norvège ont récemment investi des millions de dollars pour réduire la déforestation au Pérou, précisément pour cette raison³³.

Dans les années 1970, les autorités se sont empressées d'exploiter la richesse pétrolière considérable dans la région du Loreto, en pleine forêt pluviale. Elles ont alors accordé aux entreprises des droits illimités sur les terres autochtones, sans tenir compte des milliers de personnes qui y vivaient.

Le bilan de décennies de forage pétrolier échappant pratiquement à toute réglementation est très lourd. Les terres et les cours d'eau quechuas ont été pollués par les déversements et les eaux usées toxiques provenant des champs de pétrole.

Ces catastrophes écologiques ont anéanti leurs sources de revenus en décimant le gibier et les poissons, mais aussi en rendant inexploitable de vastes étendues de terres agricoles. Pire encore, l'exposition à des substances chimiques toxiques a causé des problèmes de santé chez de nombreux Quechuas.

En 2015, après des décennies de contestation et d'après négociations avec les autorités, les leaders autochtones ont amené le gouvernement fédéral à s'engager à

définir le statut des terres communales et à le faire appliquer.

Mais la loi de Lima qui en a découlé n'a pas tenu toutes ses promesses. Sa mise en œuvre a été repoussée, et les autorités régionales du Loreto refusent d'octroyer aux Quechuas les titres de propriété sur les terres qui avaient été cédées aux compagnies pétrolières.

Sans ces titres, l'issue est vaine pour les Quechuas. Les communautés autochtones en sont bien conscientes et poursuivent leur action en justice pour récupérer la totalité de leurs terres.

QUELLE EST LA SOLUTION ?

Le gouvernement péruvien doit totalement et inconditionnellement garantir au Quechuas et aux autres communautés que leurs terres leur seront restituées et qu'ils seront dédommagés pour les graves préjudices sanitaires et financiers qu'ils ont subis.

AUSTRALIE

« En Australie, les gouvernements semblent avoir peur de donner pleinement aux peuples aborigènes le droit de prendre des décisions concernant leurs terres. Nous représentons une menace car nous faisons entendre notre voix et demandons le respect de nos droits. »

Cissy Gore-Birch, propriétaire traditionnelle aborigène de Balanggarra



En Australie, les Aborigènes et les Indigènes du détroit de Torrès se sont battus longuement et âprement pour obtenir la reconnaissance légale de leurs terres ancestrales.

Même si la loi « Native Title » de 1993 a représenté une avancée majeure, le processus de protection des terres aborigènes reste complexe et coûteux.

Et comme si cela ne suffisait pas, plusieurs membres du gouvernement ont tenté d'affaiblir la protection des droits fonciers des aborigènes.

En ce moment même, le gouvernement d'Australie-Occidentale cherche à accorder à l'un de ses services le pouvoir unilatéral de déclarer quels sites sont ou ne sont pas des sites aborigènes sacrés. Une telle proposition anéantirait toute possibilité d'appel pour les peuples aborigènes. Dans les faits, un membre du gouvernement pourrait à lui seul révoquer le statut protégé de nombreux sites d'une grande importance spirituelle.

Plus de 70 % de la région australienne de Kimberley sont revendiqués par les peuples aborigènes dans le cadre de la loi sur les titres natifs.

Les sociétés minières sont favorables à ce changement. Sans surprise, cela permettrait à ces entreprises de s'étendre bien plus facilement sur les terres aborigènes.

Comme si la destruction de leurs sites sacrés ne suffisait pas, le Premier ministre d'Australie-Occidentale a également annoncé des projets de fermeture de plus de la moitié des communautés aborigènes reculées via un retrait des services gouvernementaux.

Aucune communauté n'avait été consultée ou préalablement informée de tels projets.

Le déplacement des communautés aborigènes est un sujet douloureux de l'histoire australienne. Elle mêle colonialisme et discrimination, et le traumatisme est encore vivace.

Le chemin vers la justice foncière peut être long. L'Australie est le parfait exemple d'un pays riche qui viole et sape les droits de ses populations autochtones.

Le Kimberley Land Council, une organisation de peuples aborigènes de la région de Kimberley, en Australie-Occidentale, mène l'opposition face à ces politiques. Au début de l'année prochaine, l'État d'Australie-Occidentale organisera des élections, une occasion unique de soutenir le changement.

QUELLE EST LA SOLUTION ?

Le gouvernement d'Australie-Occidentale doit protéger les droits fonciers des peuples aborigènes en offrant à ceux-ci des services essentiels sur leurs terres et en y développant les perspectives d'avenir, mais aussi en adoptant une nouvelle législation sur le patrimoine culturel leur conférant l'autorité en la matière. Le gouvernement national doit reconnaître pleinement les droits fonciers des peuples aborigènes, pas seulement les « titres natifs ».

SRI LANKA

« Nous devons remporter ce combat, non seulement pour obtenir justice pour nous-mêmes, mais aussi pour nos enfants. »

Rathnamali Kariyawasam, militante du droit à la terre



« Ils sont arrivés de nuit. Des hommes masqués et armés ont mis le feu aux maisons et aux champs des villages côtiers de Shashrawela et Ragamwela (Paanama), au Sri Lanka, et maintenant plus de trois cents familles sont déplacées³⁴. »

C'était en 2010. Six ans plus tard, des familles sont encore déplacées. Certaines personnes, comme Rathnamali Kariyawasam, sont désormais employées dans d'autres fermes. Mais leurs maigres revenus suffisent à peine pour nourrir leur famille, sans parler de la scolarité des enfants.

L'incroyable beauté de leurs terres leur a attiré des ennuis. Avec la fin de la guerre civile au Sri Lanka en 2009, le tourisme a explosé, en particulier en provenance d'Europe et notamment du Royaume-Uni et d'Allemagne.

Ces exactions ont en grande partie été menées par les militaires. Après l'assaut sur les terres de Paanama, ils ont installé des clôtures électriques autour des villages. Un hôtel de luxe et un centre de conférence ont été construits.

Plus de 5 000 cultures dans le monde dépendent des terres autochtones et communautaires.

Des femmes ont poussé les villageois exilés à se pourvoir en justice, à déposer des requêtes auprès de la Commission sri lankaise des droits humains et à organiser des manifestations. Rathnamali était l'une d'elles.

En 2015, elles ont remporté une victoire majeure. Un gouvernement nouvellement élu a ordonné la restitution de 138 hectares à la communauté. Toutefois, rien n'a été fait pour assurer l'application de cette décision.

Les villageois de Paanama se trouvent à un moment décisif. S'ils récupèrent leurs terres, d'autres communautés sri lankaises menacées d'expulsion pourraient faire valoir les mêmes exigences. Cela mettrait aussi un coup d'arrêt à la destruction en apparence inéluctable de l'environnement le long des côtes du Sri Lanka.

De plus en plus, le tourisme est un vecteur d'accaparement de terres. Cela pose des problèmes particuliers dans les zones côtières du monde entier, rapidement grignotées par les projets touristiques tandis que les communautés de pêcheurs sont expulsées et coupées de leur culture. Si le tourisme peut constituer un moyen de subsistance majeur pour des millions de personnes à condition de s'inscrire dans une démarche durable, mais il peut aussi être dévastateur pour les communautés et l'environnement s'il répond uniquement à une quête de profit.

QUELLE EST LA SOLUTION ?

Les autorités sri lankaises doivent immédiatement mettre en œuvre la décision du Cabinet du 11 février 2015 et restituer 138 hectares au villageois de Paanama. Les touristes ne sauraient se rendre complices de tels crimes. Le gouvernement du Sri Lanka doit faire un choix déterminé et promouvoir un tourisme durable et juste.

INDE

« La terre est notre vie. »

Kandana Jani, membre de la communauté de Kutia Kand Adivasi, à Odisha



En Inde, la loi de 2006 sur les droits forestiers était censée protéger les droits de millions de communautés telles que les Kutia Kand Adivasi dans l'Odisha, dans l'est du pays.

Kandana Jani, 62 ans, père de cinq enfants, a suivi la loi et s'est battu pour obtenir les droits revenant à sa famille et à 50 autres familles de sa communauté, reconnus par cette loi sur les droits forestiers.

Mais les autorités locales, sous couvert de projets de « boisement », ont commencé à introduire de très lucratives plantations de tecks sur les terres sur lesquelles Kandana et sa communauté ont des droits.

Près de la moitié des foyers ruraux en Inde tirent les ressources nécessaires à leur subsistance de terres autochtones et communautaires.

La forte demande mondiale en mobilier, sols et autres produits domestiques en teck en font une activité rentable. Mais la croissance des plantations de tecks se fait aux dépens des Kutia. Là où ils plantaient autrefois des cultures variées et géraient la biodiversité dans les forêts, ils doivent maintenant combattre l'expansion de ces plantations.

Sans la forêt, la communauté est maintenant menacée de disparition. Mais Kandana et les autres ne baissent pas les bras. Au contraire, ils appellent au gouvernement pour qu'il fasse respecter ses propres lois.

En 2006, avec la loi sur les droits forestiers, l'Inde a reconnu légalement les droits des communautés dépendant de la forêt, faisant ainsi figure de leader mondial dans ce domaine. Mais des intérêts divergents ont amputé cette ambition. L'Inde doit redevenir un modèle en matière de droits forestiers.

QUELLE EST LA SOLUTION ?

Le gouvernement indien doit cesser de priver les communautés de leurs droits fonciers au profit des exploitations industrielles ou minières, ou de projets de conservation mal planifiés. Il doit au lieu de cela reconnaître les droits des groupes tribaux et des communautés locales sur leurs terres et faire appliquer correctement la loi de 2006 sur les droits forestiers. S'il y parvient sur le terrain, cela bénéficierait à plus de 150 millions de femmes et d'hommes, sans oublier la moitié des forêts du pays.

MOZAMBIQUE

« Je ne me sens pas en sécurité où je vis parce que la terre est seulement empruntée. Notre communauté a besoin d'un endroit où vivre. »

Namonaro Koneliwa, agricultrice du district de Gurue



Parfois, les entreprises et les États affirment avoir obtenu l'accord des communautés locales concernant la vente ou la construction d'un projet sur leurs terres.

Dans le cas de la communauté Wacua, au Mozambique, les événements se sont déroulés d'une toute autre manière.

Une agricultrice, Namonaro Koneliwa, cultivait autrefois du maïs, des haricots, des bananes et des mangues sur ses terres. Cela lui permettait de subvenir à ses propres besoins et à ceux de ses deux enfants.

En 2012, des représentants d'une société d'agriculture industrielle sont entrés en contact avec le chef de sa communauté. En un mois, Namonaro et le reste de sa communauté ont tout perdu.

Namonaro, analphabète, a dû signer sous la contrainte les documents de cession de ses terres. Personne ne lui a expliqué la situation, et le fait que le chef de sa communauté approuve la transaction de cette manière l'a profondément blessée. Elle n'avait aucun titre justifiant que ces terres lui appartenaient.

Pour ses dix hectares, la société lui a donné 400 dollars, soit un montant qui ne couvre même pas ce qu'elle avait dépensé pour construire sa maison.

Elle fait partie des 200 personnes expulsées de chez elles et contraintes de partir. Elle se retrouve désormais locataire de deux hectares de terres marécageuses et infertiles qu'elle s'échine à cultiver dans une autre partie du pays. Avec sa maigre compensation, elle a construit une petite maison et essayé de préparer sa nouvelle parcelle.

Le Mozambique reconnaît les droits fonciers des communautés. À l'instar de nombreux autres pays d'Afrique, le problème est que le processus d'obtention d'un certificat ou d'un titre peut être long et fastidieux, et les communautés ne bénéficient pas d'un appui suffisant, notamment en termes de renforcement des mécanismes intracommunautaires, pour demander des comptes aux leaders.

90 % des terres rurales en Afrique, gérées en grande partie par les communautés, ne font l'objet d'aucun titre de propriété. Cela est étroitement lié aux taux de pauvreté élevés³⁵.

QUELLE EST LA SOLUTION ?

Les autorités locales et l'État doivent contribuer à accorder aux communautés déplacées la propriété sur de nouvelles terres afin de compenser la spoliation des leurs par le biais de ventes forcées. L'État du Mozambique devrait garantir les droits fonciers communautaires et s'assurer que des mécanismes intracommunautaires sont en place pour demander des comptes aux leaders.



Petronila Sandi a toujours vécu à Nuovo Andoas, au Pérou. Elle défend les droits fonciers de son peuple.

Les droits fonciers ne se limitent pas au fait de détenir une parcelle de terre. Ils signifient qu'une mère ou un père est en mesure de récolter suffisamment pour nourrir sa famille et vendre ses produits sur le marché. Ils signifient que les communautés peuvent perpétuer leurs traditions et leur culte sur des sites sacrés. Ils impliquent de protéger les forêts, les cours d'eau, les littoraux et autres sites face à des gouvernements qui ne rendent pas compte de leurs actes et à des entreprises cupides. Les droits fonciers doivent permettre de transmettre la nature à la prochaine génération.

Les droits fonciers sont des droits humains.
Protégeons-les et protégeons notre planète.



OXFAM